

Lidia Lebas-Fraczak (<https://orcid.org/0000-0001-8057-989X>)
Université Clermont Auvergne, Laboratoire de Recherche sur le Langage

La focalisation comme critère d'analyse de synonymes

Introduction

En partant de l'idée de l'inséparabilité de l'axe paradigmatique et de l'axe syntagmatique au sein du système de la langue, nous considérons que la synonymie à la fois représente un lien sémantique entre des signes sur l'axe paradigmatique et est déterminée par des articulations de signes sur l'axe syntagmatique. Ainsi, sont considérés comme synonymes des signes commutables au sein d'un co-texte sans que se produise une différence de sens référentiel.

Lorsque l'on analyse des synonymes, on s'intéresse aux caractéristiques sémantiques qui les rapprochent et (surtout) à celles qui les distinguent. Ces caractéristiques sont habituellement décrites en termes référentiels, en intégrant parfois des considérations énonciatives. Nous explorons l'hypothèse selon laquelle chacun des synonymes, plutôt que de décrire une référence (légèrement) différente, renvoie à un même type de référence, tout en focalisant un aspect différent. Dans le discours, cette différence de focalisation est exploitée pour construire une orientation attentionnelle plus globale, ce qui fait que le synonyme choisi par le locuteur est normalement celui qui est le mieux adapté à la visée communicative de l'énoncé. La focalisation étant envisagée comme un acte consistant à orienter l'attention de l'interlocuteur, ce critère, et les nuances de sens qu'il permet de déceler, est de nature « interlocutive » plutôt que « locutive » (« énonciative »).

1. Bref historique de l'étude de la synonymie

Comme le montre la description de l'évolution de la notion de synonymie faite par G. Doualan (2014), la conception aristotélicienne, selon laquelle les synonymes sont des items qui, tout en ayant des sens différents, partagent l'essence propre à un hypéronyme, a progressivement cédé la place à la conception dite rhétorique. Cette dernière consistait dans l'analyse comparative de mots, s'intéressant ou bien aux équivalences ou bien aux différences de sens. Concernant l'intérêt pour la synonymie distinctive, il a été motivé, d'une part, par la maîtrise de l'art oratoire et, d'autre part, par l'enseignement de la langue. Ainsi, dans le manuel bilingue de Gérard de Vivre, *Synonymes*, datant du XVI^e siècle, « les synonymes ne sont pas seulement listés, ils sont également étudiés en contexte afin de faire apparaître les différences de sens qui

les distinguent », et « c'est ce travail distinctif qui connaîtra une grande postérité » (*ibid.* : 7), en commençant par les ouvrages sur la synonymie de G. Girard et en se confirmant dans la sémantique structurale du XX^e siècle.

La méthode de G. Girard consistait à comparer les sens de synonymes en décrivant leurs applications discursives en lien avec des circonstances ou situations, comme l'illustre le fragment ci-dessous portant sur les synonymes *avoir accès*, *aborder* et *approcher*.

On a *accès* où l'on entre. On *aborde* les personnes à qui l'on veut parler. On *approche* celles avec qui l'on est souvent.

Lorsqu'on veut être connu des Grands, on cherche les moyens d'*avoir accès* auprès d'eux ; quand on a quelque chose à leur dire, on tâche de les *aborder* ; & lorsqu'on a le dessein de s'insinuer dans leurs bonnes grâces, on essaye de les *approcher*. (Girard 1736 : 1-2)

Au XX^e siècle, suite aux apports théoriques de F. de Saussure, la sémantique s'est dotée d'une méthode consistant dans le découpage du sens en traits distinctifs, ou sèmes, visant une analyse « plus fine et systématisée » (Doualan *op.cit.* : 14). Les analyses proposées dans le cadre de la sémantique structurale, menées d'abord hors contexte, impliquaient la comparaison et la distinction de mots pouvant être considérés comme synonymes, en conformité avec le principe selon lequel les valeurs des signes sont constituées de traits sémantiques les distinguant les uns des autres. L'analyse du champ lexical des sièges proposée par B. Pottier (1974) en est un exemple représentatif. L'analyse hors contexte n'a cependant pas pu résister aux variations de sens observées en discours, en menant des linguistes à considérer que le sens d'un signe « en langue » n'est qu'un « sens en devenir » ou un « potentiel » de sens (Franckel 1998 : 77), la stabilisation du sens ne s'effectuant qu'à travers les interactions du signe avec son environnement. La réhabilitation du rôle du contexte dans l'élaboration et dans l'analyse du sens n'a pas empêché l'application de la méthode structurale, comme en témoignent les analyses de R. Galisson (1970), où des synonymes (ou « parasyonymes ») sont établis en fonction de la possibilité de commutation d'une unité lexicale dans un fragment de texte particulier. Par exemple, dans un contexte où il s'agit d'une route inondée, l'adjectif *impraticable* peut être considéré comme synonyme de *coupée* et être analysé en comparaison avec celui-ci via une analyse sémique. Dans les analyses de R. Galisson, les sèmes sont des caractéristiques référentielles. Par exemple, *coupée* et *impraticable* sont distingués selon (1) les raisons pour lesquelles une voie est *coupée* ou *impraticable* : « pour des raisons humaines » (applicable à *coupée*) ou « naturelles » (applicable à *coupée* et à *impraticable*), et (2) les types de voies : « voies ferrées comprises » (applicable à *coupée*) ou « non comprises » (applicable à *impraticable*). Nous observons que les critères référentiels comme ceux-ci ne sont pas toujours fiables. Ainsi, il est possible de rencontrer des séquences comme : *chemin impraticable à cause de travaux*, ce qui contredit la distinction (1) dans l'analyse de R. Galisson, et comme : *la voie ferrée est impraticable*, ce qui contredit la distinction (2).

Selon la définition « traditionnelle » de la synonymie présentée par P. Jalenques (2009), « deux unités de la langue, U1 et U2, sont considérées comme synonymes si et seulement si :

- a) U1 et U2 ont un sens équivalent, à quelques nuances près ;
- b) ces unités peuvent se substituer l'une à l'autre, c'est-à-dire :
 - i) apparaître dans le même co-texte (généralement un énoncé)
 - ii) la commutation de U1 avec U2 ne change pas le sens de l'énoncé, à quelques nuances près (Jalenques 2009 : 39-40).

P. Jalenques fournit la critique suivante de cette définition, le menant à postuler qu'« il n'y a pas deux ordres de phénomènes, la synonymie de mots et la synonymie de phrases, mais un seul phénomène, la paraphrase » (*ibid.* : 46), et que, en conséquence, « la synonymie entre des mots (ou morphèmes) n'existe pas » (*ibid.* : 47).

Le critère a) laisse supposer que la synonymie est conçue comme une relation entre deux mots considérés hors emploi, donc comme un phénomène de langue (comme un phénomène relevant du système de la langue, dans une vision structuraliste). Au contraire, le critère b) laisse supposer que la synonymie ne concerne que les mots en emploi, puisque le test de substitution consiste à envisager les deux unités dans un co-texte donné ; il s'agirait dans ce cas d'un phénomène de discours. (*ibid.* : 40)

Cependant, la conception structurale saussurienne ne dissocie pas « les rapports syntagmatiques » des « rapports associatifs » (paradigmatiques), les deux types de rapports étant considérés comme constitutifs du système de la langue (*cf.* Saussure 2016 : 230). Afin d'éviter la contradiction perçue par P. Jalenques dans la définition de la synonymie qu'il cite, il faudrait simplement éviter de présenter les dimensions paradigmatique et syntagmatique comme des points distincts. En outre, nous remarquons que, tout en opposant l'approche de la synonymie « en langue » à celle « en emploi » (ou « en discours »), et en défendant cette deuxième, P. Jalenques utilise le terme « type d'emploi » en référence aux exemples (fabriqués) qu'il utilise. Or, la question se pose de savoir si un « type d'emploi » peut être considéré comme du discours, ou s'il est plus judicieux de considérer que « les types de syntagmes » doivent être « attribu[és] à la langue, non à la parole » (Saussure 2016 : 233)¹.

Pour terminer ce rapide (et forcément incomplet) historique de la notion de synonymie et des façons d'aborder les synonymes, il est pertinent de citer les observations de G. Petit et de G. Doualan sur la situation actuelle :

La synonymie est actuellement une parente pauvre de l'analyse sémantique. Contrairement à la polysémie, elle ne semble guère susciter l'intérêt des chercheurs (Petit 2008 : 1) ;

la synonymie est au service de l'étude de la polysémie et, par là, perd l'autonomie que lui avaient conférée des travaux comme ceux de Girard et des autres synonymistes (Doualan 2014 : 15).

Nous pensons que, bien que les phénomènes de synonymie et de polysémie soient étroitement liés, l'étude de la synonymie a sa place au sein de la sémantique et de

¹ Par « syntagme » Saussure comprend des « combinaisons » d'unités pouvant aller de deux morphèmes réunis au sein d'un mot jusqu'à la phrase (*ibid.* : 230-232).

l'analyse du discours. D'un point de vue pratique, elle présente un intérêt indéniable dans le cadre de l'enseignement-apprentissage des langues ainsi que de la formation à la rédaction et à la traduction (Lebas-Fraczak 2017).

2. Cadre théorique : pour un critère « attentionnel » d'analyse de synonymes

Un principe qui est désormais largement reconnu en sciences cognitives comme étant fondamental pour la cognition et la communication humaines est le principe d'attention partagée. Ainsi, selon la formulation de M. Tomasello, « people use language to influence and manipulate one another's attention » (2005 : 21). L'auteur formule à partir de là le postulat suivant pour la linguistique : « our theoretical representations of linguistic representations should contain information about how language is used to direct people's attention to events and entities » (*ibid.* : 325).

L'importance du facteur « attentionnel » pour l'analyse linguistique a été soulignée par A. Gardiner, dont l'ouvrage publié en 1932 peut être située « aux sources de la pragmatique »², bien avant les récents apports de la linguistique fondée sur l'usage (*usage-based theory*) représentée, entre autres, par M. Tomasello, et dont on retrace les origines chez L. Wittgenstein et d'autres philosophes du courant pragmatique. En effet, selon A. Gardiner, tout acte de langage consiste à « amener habilement l'auditeur à diriger son attention dans une direction donnée » (Gardiner 1989 : 72).

Comme le fait remarquer C. Douay, « la question essentielle » pour la linguistique consiste à expliquer comment le locuteur parvient « à faire «voir» à son interlocuteur la ou les choses sur lesquelles il veut attirer son attention » (Douay 2000 : 40). La question se pose d'autant plus si l'on admet l'idée d'A. Gardiner selon laquelle, dans le discours, plutôt que véhiculer des sens complets et stables, les mots ne servent que d'indices, nécessitant de la part de l'interlocuteur un réel travail intellectuel de construction du sens en s'appuyant sur la situation (Gardiner 1989 : 51).

On peut ajouter, en faisant un lien avec la conception saussurienne, que le travail intellectuel de l'interlocuteur consiste, outre la confrontation du signe avec le contexte dans lequel il apparaît, dans sa confrontation avec d'autres signes qui sont considérés comme comparables car déjà rencontrés par l'interlocuteur dans des contextes similaires. Ainsi, une partie de la tâche consiste à déceler la raison pour laquelle tel signe et pas tel autre a été employé. On rejoint l'idée fondamentale du structuralisme selon laquelle il est impossible de comprendre un signe sans recourir au système auquel il appartient. Ce principe peut être glosé ainsi, en intégrant une orientation interlocutive et attentionnelle : « si le locuteur a employé dans sa phrase le mot X et non Y ou Z, c'est qu'il souhaite attirer (ou focaliser) l'attention sur tel aspect particulier de la référence ».

Comme l'a fait remarquer H. Nølke, qui a largement exploité la notion de focalisation dans ses analyses de différentes formes linguistiques en français, grâce à elle « de nombreux aspects grammaticaux trouvent une description qui est à la fois plus

² Cf. le titre de sa traduction française (Gardiner 1989).

simple et plus précise que celles offertes par les méthodes traditionnelles » (Nølke 2006 : 59). Au niveau sémantique/lexical, l'auteur a observé que certains morphèmes ont une fonction focalisante, et que certains sèmes au sein d'un signifié sont focalisables. Nous essaierons de montrer qu'il est possible également de distinguer les sens d'unités lexicales via le critère de focalisation.

On peut considérer que l'orientation attentionnelle est constitutive de l'orientation argumentative. C'est en fonction de cette dernière, au sein des discours institutionnels, qu'A. Krieg-Planque (2012) analyse des choix lexicaux. L'auteure fournit, par exemple, une analyse du changement de sens opéré lorsque le terme *clandestin* s'est vu remplacer par *sans-papiers* : cela a permis, grâce au morphème *sans*, de mettre l'accent sur la privation que subissent les personnes concernées (*ibid.* : 90). Comme le fait remarquer l'auteure,

tout locuteur est amené, consciemment ou non, volontairement ou non, à privilégier des traits de signification par le vocabulaire qu'il emploie. [...] Chacune de ces expressions, par jeu d'opposition avec d'autres expressions, construit ainsi le réel selon un certain point de vue, facilite le chemin interprétatif vers une certaine conclusion argumentative, et dessine en creux les contours de la position occupée par le locuteur. » (*ibid.* : 90-91)

3. Analyse des synonymes *jouer, interpréter, incarner*

Nous nous intéressons à ces trois verbes dans le type de co(n)texte suivant :

X interprète / joue / incarne le rôle de Y (au théâtre / cinéma).

3.1. Hypothèses

La représentation référentielle sous-jacente implique les entités pouvant être décrites ainsi

- agent = acteur/actrice (X)
- objet = rôle/personnage (Y)
- action = mise en œuvre (de Y par X)

Chacun des synonymes opère une focalisation différente à l'égard de cette représentation :

interpréter focalise l'agent – acteur/actrice ;
incarner focalise l'objet – rôle/personnage ;
jouer focalise l'action – mise en œuvre (du rôle par l'acteur/actrice).

Avant de confronter cette analyse à des données discursives, nous allons nous tourner vers des définitions de dictionnaire décrivant les trois verbes, afin de vérifier si l'on y trouve des éléments de description sémantique allant dans le sens de nos hypothèses.

3.2. Confrontation avec des définitions de dictionnaire

Voici donc les extraits pertinents du *Grand Robert* électronique que nous allons commenter.

Interpréter :

Jouer d'une manière personnelle (une œuvre dramatique, musicale...), de manière à exprimer le contenu. → **Jouer.** | *Interpréter un rôle, un personnage au théâtre.* → **Incarner.** | *Interpréter un rôle, un morceau bien, mal, à faux.*

Incarner :

Représenter un personnage dans un spectacle. → **Interpréter, jouer.** | *Sarah Bernhardt incarna l'Aiglon.* | *L'actrice qui devait incarner cette héroïne à l'écran.*

Jouer :

Interpréter (un rôle). | *Jouer un rôle* (au propre et au figuré).
Jouer un personnage. → **Incarner.** | *Ce comédien a joué de nombreux personnages, les personnages d'Alceste, de Tartuffe.* | *Jouer les grandes coquettes.*

Concernant la définition du verbe *interpréter*, l'élément de sens « manière personnelle » est cohérent avec la focalisation de la personne (et de la subjectivité) de l'agent ; c'est également le cas du verbe *exprimer* qui y est utilisé. On remarque que l'objet est mentionné entre parenthèses, ce qui va dans le sens d'une focalisation moindre de cet élément avec *interpréter*. Le dernier exemple de la description a pour but de montrer qu'un jugement de valeur est susceptible d'être exprimé avec ce verbe, un tel jugement orientant également l'attention sur l'agent, puisque c'est l'agent qui se trouve en définitive jugé via des qualificatifs comme *bien, mal, à faux*.

Dans la définition du verbe *incarner*, l'objet/personnage figure au premier plan, alors que dans les définitions d'*interpréter* et de *jouer* l'objet est cité entre parenthèses. Ces choix vont dans le sens de l'hypothèse selon laquelle le verbe *incarner* focalise le rôle/personnage, à la différence des deux autres verbes.

On remarque que la définition du verbe *jouer*, hormis les exemples en italique, se limite à l'expression de l'action via un synonyme : *interpréter*, avec l'objet mis entre parenthèses. Cela semble confirmer l'hypothèse selon laquelle, à la différence de ses deux synonymes, *jouer* focalise l'action.

3.3. Analyse de données discursives

Cette analyse porte sur des emplois du type précisé plus haut (section 4), que nous avons relevés sur Internet, dans des pages françaises, grâce au moteur de recherche Google. Notre premier échantillon contient 72 exemples, y compris ceux avec l'adverbe *brillamment*, que nous abordons en premier.

3.3.1. Analyse d'exemples avec l'adverbe *brillamment*

Il s'agit d'une étude statistique ayant pour but de vérifier le degré d'affinité de l'adverbe *brillamment* avec chacun des trois synonymes. On peut considérer qu'un adverbe de ce type, auquel la grammaire attribue la fonction de modificateur du verbe (cf. Riegel *et al.* 2014 : 391, 650), contribue du point de vue pragmatique à la focalisation du verbe et donc de l'action que celui-ci représente. En effet, en précisant la façon dont un acteur met en œuvre un rôle, le locuteur souhaite logiquement que l'interlocuteur focalise son attention sur cette action. Cependant, comme le fait remarquer C. Kerbrat-Orecchioni, un jugement portant sur « le procès » porte, « par contrecoup, sur son agent » (2009 : 113). Ainsi, on peut considérer que *brillamment* focalise à la fois l'action et l'agent, et l'on peut donc s'attendre à ce qu'il soit employé plus fréquemment avec les verbes *jouer* et *interpréter* qu'avec le verbe *incarner*.

Parmi les 67 occurrences de la séquence : *X joue / interprète / incarne brillamment le rôle d'/de Y* (où Y est un rôle dans un film ou une pièce de théâtre), *joue* apparaît 22 fois, *interprète* 35 fois et *incarne* 10 fois.

Afin de vérifier la pertinence de ces résultats, nous avons comparé le nombre d'occurrences des séquences similaires sans adverbe. Selon les résultats renvoyés par le moteur de recherche, le verbe *interpréter* est employé seulement 1,3 fois plus que le verbe *incarner* dans un tel co-texte, alors qu'avec l'adverbe *brillamment* il est employé 3,5 fois plus, ce qui signifie que la présence de l'adverbe change la donne. Concernant le verbe *jouer*, sa fréquence dans ce type de co-texte sans adverbe est beaucoup plus grande que celle des autres verbes, ce qui est, entre autres, dû au fait que *jouer* s'emploie également là où le « rôle » évoqué ne relève pas du cinéma ou du théâtre (ex. *L'université joue le rôle de variable d'ajustement*). Ainsi, nous avons obtenu environ 9,5 fois plus de résultats pour *jouer* que pour *interpréter*, et environ 12,5 fois plus que pour *incarner*. En dépit du problème d'identification des occurrences appropriées de *jouer*, ces statistiques montrent que les résultats obtenus avec l'adverbe *brillamment* ne reflètent pas simplement les différences de fréquence des trois verbes dans le contexte « X + verbe + un rôle de Y ».

Nous pouvons conclure de cette analyse que l'adverbe *brillamment* a une affinité moindre avec le verbe *incarner* qu'avec les verbes *interpréter* et *jouer*, ce qui, vu le rôle focalisateur de *brillamment* vis-à-vis de l'action et (peut-être encore davantage) de l'agent, va dans le sens de notre hypothèse selon laquelle le verbe *incarner* ne focalise pas l'action ou l'agent mais l'objet, c'est-à-dire le rôle/personnage.

Il est pertinent de nous pencher sur les exemples où le verbe *incarner* est employé avec l'adverbe *brillamment*, dans la mesure où, même si ces occurrences sont relativement peu nombreuses, elles vont *a priori* à l'encontre de l'hypothèse défendue. Cette contradiction s'estompe si l'on admet la possibilité de focaliser au même degré les trois « aspects », c'est-à-dire que la focalisation de l'action et de l'agent opérée par l'adverbe *brillamment* puisse s'accompagner de la focalisation de l'objet (rôle/personnage) opérée par le verbe *incarner*. Cela semble être le cas dans 6 exemples (sur 10) combinant *incarne* et *brillamment*, comme ceux ci-dessous, vu qu'ils comportent des développements portant sur le personnage.

- (1) *Night Call (ou Nightcrawler) doit beaucoup à la performance de Jake Gyllenhaal qui **incarne brillamment** le rôle d'un sociopathe que plus rien n'arrête dans sa volonté de gravir les échelons du journalisme de faits divers, laissant toute humanité de côté.*
- (2) *Virginie Efira **incarne brillamment** le rôle d'une femme aux multiples facettes, mère de deux enfants qu'elle élève seule, avocate investie dans son travail et confrontée au néant sentimental.*

3.3.2. Analyse d'autres exemples

Avec les exemples (3) à (6) ci-dessous, nous allons comparer les emplois des verbes *interpréter* et *incarner*. Nous nous pencherons également sur le verbe *jouer* apparaissant, dans les exemples (3) et (5), au sein d'un co-texte différent car sans mention du rôle/personnage.

- (3) *Si Paula Beer s'est adressée à nous en français après la projection, Pierre Niney rappelle qu'il ne parlait aucun mot d'allemand avant de travailler sur ce long métrage. Il juge pourtant avoir ressenti un certain instinct, une réelle connexion avec cette langue lorsqu'il **a interprété** le rôle d'Adrien dans les premières scènes du film se déroulant en Allemagne. Paula Beer estime quant à elle qu'il était difficile de **jouer** en français, car transmettre une émotion dans une autre langue que sa langue maternelle ne lui semblait pas vraiment naturel.*
- (4) *Robert Downey JR. n'est pas un acteur anglais et pourtant il **a incarné** le rôle d'un personnage de roman anglais Sherlock Holmes, de nos jours cela n'est plus un obstacle.*

Il nous semble que la focalisation de l'agent avec l'emploi du verbe *interpréter* se confirme dans l'exemple (3) dans la mesure où la phrase concernée fournit une description détaillée du *ressenti* de l'acteur : deux syntagmes, assez développés, y réfèrent : *un certain instinct* et *une réelle connexion avec cette langue*. Concernant l'emploi du verbe *incarner* dans l'exemple (4), on remarque que le personnage est décrit ici d'une manière assez étendue, à la différence de celui de l'exemple (3), avec le verbe *interpréter*. En outre, l'adjectif *anglais*, au sein de la description du *personnage*, a une importance centrale, le but communicatif de l'énoncé étant de faire remarquer qu'il n'est pas problématique de nos jours pour un acteur qui n'est pas anglais de jouer un personnage typiquement anglais comme Sherlock Holmes. Ainsi, l'hypothèse de la focalisation du rôle/personnage avec l'emploi du verbe *incarner* semble se confirmer ici.

Les extraits en (5) et (6) sont particulièrement intéressants car ils présentent des informations semblables. En outre, le co-texte qui précède les propositions avec *interpréter* et *incarner* est très similaire.

- (5) *Tina (de son vrai prénom Albertina) Majorino est née en 1985. Elle avait juste 10 ans lorsqu'elle a **incarné** le rôle d'Enola, la petite fille avec une carte dessinée sur*

le dos, dans *Waterworld*. [...] Ensuite, Tina **a joué** dans «*When A Man Loves A Woman*», avec Andy Garcia et Meg Ryan.

- (6) Née à Barcelone en 1994, Ivana Baquero s'est très tôt vue proposer des rôles au cinéma. En 2004, elle n'a pas encore 10 ans lorsqu'elle **interprète** le rôle d'Ana dans la production britannico-italo-espagnole *L'enfer des loups*.

Il est pertinent de signaler que l'exemple (5), avec le verbe *incarner*, est issu d'une page Internet consacrée au prénom Enola, et que c'est en fait l'unique raison pour laquelle on parle ici de l'actrice Tina Majorino. L'intérêt pour le rôle/personnage, et donc sa focalisation, est confirmé par le « développement » de cet élément dans l'apposition (*la petite fille...*). Le personnage mentionné dans l'exemple (6) n'est pas pourvu d'un tel développement, et sa non-focalisation, au profit de l'actrice, motive le choix du verbe *interpréter*.

Comme dans l'exemple (3) plus haut, on remarque, dans la dernière phrase de l'exemple (5), l'emploi du verbe *jouer* dans un co-texte différent de celui qui nous sert de cadre d'analyse. Il est intéressant de s'arrêter sur ces deux emplois et se pencher sur l'impossibilité d'employer les verbes *incarner* et *interpréter* dans un co-texte où le rôle/personnage n'est pas mentionné. Un tel emploi de *jouer* confirme le fait que ce verbe n'a pas pour fonction de focaliser l'objet ; inversement, l'impossibilité du verbe *incarner* dans ce contexte confirme le fait que celui-ci a pour fonction de focaliser l'objet. Quant au verbe *interpréter*, il n'est pas, lui non plus, possible sans mention du rôle/personnage ; or, nous l'avons présenté comme un focalisateur de l'agent et non pas de l'objet.

Ainsi, en élargissant l'analyse à des co-textes où l'objet (rôle/personnage) n'est pas mentionné, notre hypothèse initiale doit être affinée, ce qui peut être fait de la façon suivante, le point 4 rejoignant notre hypothèse de départ :

- 1) les trois verbes focalisent l'action (car ce sont des verbes « d'action ») ;
- 2) les trois verbes focalisent l'agent (car une action, telle que « mettre en œuvre un rôle au cinéma ou au théâtre », implique activement un agent) ;
- 3) *interpréter* et *incarner* focalisent l'objet (d'où la nécessité de mentionner le rôle/personnage) ;
- 4) *jouer* focalise particulièrement l'action ; *interpréter* focalise particulièrement l'agent ; *incarner* focalise particulièrement l'objet.

Pour terminer, nous allons analyser l'extrait suivant, où les verbes *incarner* et *jouer* sont employés en alternance, dans des co-textes très similaires.

- (7) *LA FÊTE A LA MAISON : QUE SONT-ILS DEVENUS ?*
Bob Saget a incarné le père de la petite Michelle Tanner de 1987 à 1995. Il a également fait une courte apparition dans deux films des jumelles, Sarah & Julie n'en font qu'à leur tête et Une journée à New York. Aujourd'hui âgé de 53 ans, il est toujours acteur. [...]
John Stamos a joué le rôle d'Oncle Jesse de 1987 à 1995. Aujourd'hui âgé de 46 ans, il est lui aussi toujours acteur. [...]
Dave Coulier a incarné le rôle de Joey de 1987 à 1995. Aujourd'hui âgé de 50 ans, il est toujours acteur, même s'il n'a jamais tenu de grands rôles. [...]

Candace Cameron [...] **a joué** le rôle de l'aînée des filles Tanner de 1987 à 1995. Aujourd'hui âgée de 33 ans, elle a mis sa carrière de côté pour se consacrer à sa famille. [...]

Pour expliquer ces emplois, il faut essayer de comprendre le but communicatif des phrases concernées : on peut affirmer qu'il consiste à identifier les acteurs/actrices (dont les noms ne sont probablement pas tous connus de tous les spectateurs/lecteurs), en précisant leurs personnages respectifs, avant de préciser les dates (et avant de s'intéresser plus loin à leurs parcours ultérieurs). Cette fonction identificatrice qu'ont les noms des personnages expliquerait leur statut privilégié dans les phrases, et donc le choix du verbe *incarner*. Cependant, le personnage rencontre un élément concurrent dans chaque phrase : les dates précisant la période du travail dans la série, celles-ci contribuant à la focalisation de l'action, ce qui fait que le verbe *jouer* est, lui aussi, bien adapté à ce contexte, d'où son emploi dans une phrase sur deux. Le verbe *interpréter* aurait, quant à lui, focalisé en particulier l'agent, dans sa qualité de « fournisseur de jeu d'acteur », une telle focalisation étant la moins cohérente avec le (double) but communicatif des phrases en question, celui d'identifier chaque acteur ou actrice à l'aide de son personnage et de préciser la durée de son travail dans la série.

4. Conclusion et perspectives

Nous avons montré qu'il est possible d'aborder les nuances de sens entre des synonymes en termes de focalisation, en partant de l'idée que l'interaction que permet la langue consiste fondamentalement à attirer l'attention des interlocuteurs sur des aspects particuliers de la référence. Cette hypothèse générale ainsi que les hypothèses plus concrètes concernant la nature des traits distinctifs de synonymes devront être confrontées à d'autres données discursives. Ainsi, le travail présenté ici, portant sur trois synonymes, pourra être poursuivi à travers l'analyse d'un corpus. Nous envisageons également de reprendre des analyses d'autres auteurs, décrivant des différences de sens de synonymes en termes référentiels, afin de vérifier si des descriptions en termes interlocutifs, via le critère de focalisation, peuvent constituer une alternative valable.

Bibliographie

- Doualan G. (2014), « Eléments pour une lecture de l'histoire de la synonymie », Actes du 4^e Congrès Mondial de Linguistique Française, Berlin, 19-23 juillet 2014, hal.archives-ouvertes.fr/hal-01271255/document.
- Douay C. (2000), *Éléments pour une théorie de l'interlocution. Un autre regard sur la grammaire anglaise*, Presses Universitaires de Rennes.
- Franckel J.-J. (1998), « Référence, référenciation et valeurs référentielles », *Sémiotiques* n° 15, pp. 61-84.
- Galisson R. (1970), *L'apprentissage systématique du vocabulaire*, Hachette/Larousse, Paris.
- Gardiner A. (1989), *Langage et acte de langage. Aux sources de la pragmatique*, Presses Universitaires de Lille. (Traduction par C. Douay, œuvre originale parue en 1932).

- Girard G. (1736), *Synonymes françois, leurs significations et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse*, gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57126368/f5.item.
- Jalenques P. (2009), « La synonymie en question dans le cadre d'une sémantique constructiviste », *Pratiques* n° 141-142, pp. 39-64.
- Kerbrat-Orecchioni C. (2009), *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris.
- Krieg-Planque A. (2012), *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, Paris.
- Lebas-Fraczak L. (2017), « La paraphrase comme lieu d'observation et de pratique de la dimension subjective et intersubjective du lexique et du discours », *Studia Romanica Posnaniensis* n° 44/2, pp. 147-160.
- Nølke H. (2006), « La focalisation : une approche énonciative », [in :] H. Włodarczyk (dir.), *La focalisation dans les langues*, L'Harmattan, Paris, pp. 59-80.
- Petit G. (2008), « Le 'Dictionnaire des synonymes' de Condillac : de la synonymie à la co-hyponymie », *Cahiers de Lexicologie* n° 92, pp. 87-120, halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00411354.
- Pottier B. (1974), *Linguistique générale. Théorie et description*, Klincksieck, Paris.
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R. (2014), *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.
- Saussure de F. (2016), *Cours de Linguistique générale*, Payot & Rivages, Paris. (Œuvre originale parue en 1916.)
- Tomasello M. (2005), *Constructing a Language. A Usage-Based Theory of Language Acquisition*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts.

Mots-clés

sémantique, synonymie, focalisation

Abstract

Focalization as a criterion for analysis of synonyms

We consider synonymy as a phenomenon involving simultaneously paradigmatic and syntagmatic relations between signs, and we consider synonyms as lexical units that can be substituted for each other within a given type of linguistic context. After a brief historical overview of approaches to synonymy, we put forward a hypothesis that semantic shades opposing synonyms may be described via an “attentional” criterion, rather than referential ones. As illustration, we analyze three French verbs: *jouer*, *interpréter* and *incarner* in the contexts “X plays the role of Y (in a film or play)”, showing that each verb focalizes a different aspect of the reference.

Keywords

semantics, synonymy, focalization